



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/1
7 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail de la sécurité passive

Quarante-troisième session
Genève, 19-23 mai 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE
LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION^{1, 2}**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
du lundi 19 mai 2008 à 14 h 30
au vendredi 23 mai 2008 à 12 h 30

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir apporter leur propre exemplaire des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsp/grspage.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent aussi être obtenus par courrier électronique (edoardo.gianotti@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 00 39). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONU Genève (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les participants sont priés de remplir la formule d'inscription qu'ils peuvent télécharger à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant la session, soit par courrier électronique (nelly.enonler@unece.org ou virginie.gatto@unece.org) soit par télécopie (41 22 917 00 39). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir une plaquette d'identité à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficultés, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 73570). Pour consulter une carte du Palais des Nations ou obtenir d'autres renseignements utiles, prière de vous rendre sur le site Web <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE*

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROTECTION DES PIÉTONS (RTM)
 - a) Élément de frappe fémur souple ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 4 à 6
 - b) Proposition de projets d'amendement au (projet de) règlement technique mondial ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 7 et 8
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/2
(ECE/TRANS/WP.29/2007/93 et Corr.1
ECE/TRANS/WP.29/2007/94 et Corr.1
ECE/TRANS/WP.29/2007/105)
3. APPUIE-TÊTE (RTM)
 - a) Proposition de projets d'amendement au (projet de) règlement technique mondial ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 9 à 19
(ECE/TRANS/WP.29/2008/54
ECE/TRANS/WP.29/2008/55)
4. SERRURES ET ORGANES DE FIXATION DES PORTES (RTM)
 - a) Proposition de projets d'amendement au règlement technique mondial n° 1 ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 21 et 22
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/3
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/4
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/18)
5. CHOC LATÉRAL
 - a) Échange de vues sur le choc latéral ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 23
6. COMPATIBILITÉ DES VÉHICULES EN CAS DE CHOC
 - a) Échange de vues sur la compatibilité des véhicules en cas de choc ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 24

* Les documents dont les cotes figurent entre parenthèses ne seront pas examinés lors de la session. Ils ne figurent sur l'ordre du jour que comme documents de référence.

7. VÉHICULES À HYDROGÈNE ET À PILE À COMBUSTIBLE
- a) Sous-groupe de la sécurité (HFCV-SGS) ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 25 et 26
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17)
8. RÈGLEMENT N° 11 (Serrures et charnières de porte)
- a) Alignement sur le RTM n° 1 ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 27
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/5
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/6
9. RÈGLEMENT N° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité)
- a) Ancrages ISOFIX ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 28 et 29
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2006/19
- b) Montage obligatoire d'ancrages de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 30
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/7
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/10
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/7
10. RÈGLEMENT N° 16 (Ceintures de sécurité)
- a) Proposition de projets d'amendement ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 31 à 34
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/18
- b) Montage obligatoire de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 35
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/8
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/11
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/8
11. RÈGLEMENT N° 29 (Cabines des véhicules utilitaires)
- a) Proposition de projet de série 03 d'amendements ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 36
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/2
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/14
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/15
(GRSP-41-02)

12. RÈGLEMENT N° 44 (Dispositifs de retenue pour enfants)
- a) Proposition de projets d'amendement ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 37 à 39
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/9
13. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES HOUSSES DE SIÈGE
- a) Proposition de nouveau règlement sur les housses de siège d'origine ou de rechange ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 41
14. EXAMEN DES CHAMPS D'APPLICATION ET DES DÉFINITIONS COMMUNES
- a) Projets d'amendement aux Règlements n°s 14 et 16 ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 42
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/3
15. RÈGLEMENT N° 17 (Résistance mécanique des sièges)
- a) Proposition de projets d'amendement ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 43
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/12
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/10
- b) Alignement sur le projet de RTM sur les appuie-tête ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 44
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/11
16. RÈGLEMENT N° 80 (Résistance mécanique des sièges)
- a) Proposition de projets d'amendement ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 45
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/12
17. RÈGLEMENT N° 94 (Collision frontale)
- a) Proposition de projet de rectificatif ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 46
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/19
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/13
- b) Proposition de projets d'amendement ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 47
(ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/17)

18. AUTOBUS ET AUTOCARS

- a) Collision frontale sur les autobus et les autocars ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 48
- b) Dispositifs de retenue pour enfants dans les autobus et les autocars ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 49
- c) Sécurité des utilisateurs de chaises roulantes dans les autobus et les autocars ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 50
- d) Sécurité à bord des autocars couchettes ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 51 et 52

19. PROPOSITION DE PROJETS D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 100 (Construction et sécurité fonctionnelle des véhicules électriques à batterie) ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 56 à 58

20. QUESTIONS DIVERSES

- a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de sécurité passive ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 53
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/14
- b) Évaluation des chocs arrière ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 54
- c) Règlements n^{os} 16, 17, 44 et 80 – Proposition de projets d'amendement aux paramètres d'essai sur chariot ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 59
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/15
- d) Proposition de projets d'amendement au Règlement n°12 (Volant de direction) ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 60
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/16
- e) Proposition de projets d'amendement au Règlement n° 21 (Aménagement intérieur) ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 61
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/17
- f) Règlements n^{os} 12, 33 et 34 – Proposition de projets d'amendement aux spécifications relatives au contreplaqué des barrières pour les essais de choc ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, par. 62
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/18

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. PROTECTION DES PIÉTONS (RTM)

a) Élément de frappe fémur souple

Le Groupe de travail a accepté de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur les nouveaux renseignements communiqués par le Japon concernant les études en cours.

b) Proposition de projets d'amendement au (projet de) règlement technique mondial

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur la décision prise par le WP.29 et le Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 à leurs sessions de mars 2008.

3. APPUIE-TÊTE

a) Proposition de projets d'amendement au (projet de) règlement technique mondial

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur la décision prise par le WP.29 et le Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 à leurs sessions de mars 2008.

4. SERRURES ET ORGANES DE FIXATION DES PORTES

a) Proposition de projets d'amendement au règlement technique mondial n° 1

Le Groupe de travail souhaitera peut-être reprendre l'examen de cette question en se fondant sur la proposition de l'expert des États-Unis d'Amérique, qui vise à modifier le RTM n° 1, et examiner les propositions des experts du Japon et de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA).

5. CHOC LATÉRAL

a) Échange de vues sur le choc latéral

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question.

6. COMPATIBILITÉ DES VÉHICULES EN CAS DE CHOC

a) Échange de vues sur la compatibilité des véhicules en cas de choc

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'éventuelles propositions nouvelles sur cette question.

7. VÉHICULES À HYDROGÈNE ET À PILE À COMBUSTIBLE

a) Sous-groupe de la sécurité (HFCV-SGS)

Le Groupe de travail devrait être informé des résultats de la deuxième réunion du sous-groupe de la sécurité, qui s'est tenue à Genève du 14 au 16 janvier 2008.

8. RÈGLEMENT N° 11 (Serrures et charnières de porte)

a) Alignement sur le RTM n° 1

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur les propositions des experts de la Commission européenne (CE) et de l'OICA.

9. RÈGLEMENT N° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité)

a) Ancrages ISOFIX

Le Groupe de travail souhaitera peut-être reprendre l'examen de la proposition de l'expert de l'Allemagne concernant les marquages d'identification des ancrages supérieurs de sangle en attendant des éclaircissements de l'expert des États-Unis d'Amérique sur les normes d'autoréglementation appliquées dans le secteur industriel.

b) Montage obligatoire d'ancrages de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de la question du montage obligatoire d'ancrages de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II et de l'alignement des dispositions du Règlement sur celles de la Directive 2005/41/CE correspondante de l'UE, en s'appuyant aussi sur une proposition de l'expert des Pays-Bas.

10. RÈGLEMENT N° 16 (Ceintures de sécurité)

a) Proposition de projets d'amendement

Le Groupe de travail souhaitera peut-être reprendre l'examen de la proposition de l'expert de la France visant à clarifier les dispositions du Règlement n° 16 et à éviter toute diversité dans les interprétations au sein des laboratoires d'essai.

b) Montage obligatoire de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de la question du montage obligatoire de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II et de l'alignement des dispositions du Règlement sur celles de la Directive 2005/40/CE correspondante de l'UE, en s'appuyant aussi sur une proposition de l'expert des Pays-Bas.

11. RÈGLEMENT N° 29 (Cabines des véhicules utilitaires)

a) Proposition de projet de série 03 d'amendements

Le Groupe de travail pourrait reprendre l'examen d'une proposition du groupe de travail informel, si le texte en est disponible, visant à inclure dans le Règlement de nouvelles méthodes d'essai pour les diverses catégories de véhicules.

12. RÈGLEMENT N° 44 (Dispositifs de retenue pour enfants)

a) Proposition de projets d'amendement

Le Groupe de travail devrait être informé de l'état d'avancement des travaux du groupe informel sur la révision du Règlement n° 44. Le Groupe de travail a par ailleurs décidé de reprendre l'examen de la question du relèvement de la hauteur du plan horizontal prescrite, en se fondant sur une proposition de l'expert de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA).

13. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES HOUSSES DE SIÈGE

a) Proposition de nouveau règlement sur les housses de siège d'origine ou de rechange

Le Groupe de travail a décidé d'examiner cette question en se fondant sur les nouvelles informations qui pourraient être fournies par l'expert de la CE.

14. EXAMEN DES CHAMPS D'APPLICATION ET DES DÉFINITIONS COMMUNES

a) Projets d'amendement aux Règlements n^{os} 14 et 16

Le Groupe de travail souhaitera peut-être reprendre l'examen de la proposition de l'expert de la France visant à étendre l'utilisation des dispositifs de retenue pour enfants à des catégories de véhicules autres que M₁ et N₁.

15. RÈGLEMENT N° 17 (Résistance mécanique des sièges)

a) Proposition de projets d'amendement

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de la question en se fondant sur une nouvelle proposition, sous réserve que le texte en soit disponible, visant à aligner les dispositions du Règlement sur celles de la Directive 2005/39/CE correspondante de l'UE. Il a décidé de reprendre l'examen d'une proposition de l'expert de l'Inde visant à préciser la méthode d'essai qui permet de vérifier la dissipation de l'énergie.

b) Alignement sur le projet de RTM sur les appuie-tête

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner une proposition présentée par l'expert de la CE, qui vise à transposer le projet de RTM sur les appuie-tête dans le Règlement n° 17.

16. RÈGLEMENT N° 80 (Résistance mécanique des sièges)

a) Proposition de projets d'amendement

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen d'une proposition révisée du Japon, visant à apporter des corrections d'ordre rédactionnel et à mettre à jour le critère de lésion corporelle dans l'essai dynamique.

17. RÈGLEMENT N° 94 (Collision frontale)

a) Proposition de projet de rectificatif

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de la proposition formulée par l'expert du Japon, qui vise à corriger le texte des annexes 3, 5 et 10 du Règlement n° 94. Il a aussi décidé de reprendre l'examen d'une proposition présentée par l'expert de l'Inde, qui vise à apporter quelques corrections aux prescriptions relatives à la résistance du pied au choc.

b) Proposition de projets d'amendement

Le Groupe de travail s'efforcera d'obtenir du WP.29, à sa prochaine session de mars 2008, un mandat pour créer un nouveau groupe informel, chargé de la révision du Règlement n° 94. Sur la base de la décision du WP.29, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le mandat du nouveau groupe informel.

18. AUTOBUS ET AUTOCARS

a) Collision frontale sur les autobus et les autocars

Le Groupe de travail a décidé de procéder à un échange d'informations sur la question, auquel participeront aussi des experts d'autres groupes de travail, en attendant une communication de l'Espagne concernant les résultats du plan de travail, demandée par le Comité européen du véhicule expérimental (CEVE).

b) Dispositifs de retenue pour enfants dans les autobus et les autocars

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur la proposition de la France (point 14 a) du présent ordre du jour).

c) Sécurité des utilisateurs de chaises roulantes dans les autobus et les autocars

Les experts du Groupe de travail ont décidé de donner leur avis sur la mise au point de prescriptions dans ce domaine.

d) Sécurité à bord des autocars couchettes

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question et d'attendre que le GRSG étudie ce point de plus près pour envisager des solutions plus appropriées.

19. PROPOSITION DE PROJETS D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 100
(Construction et sécurité fonctionnelle des véhicules électriques à batterie)

20. QUESTIONS DIVERSES

a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de sécurité passive

Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à un échange d'informations sur les réformes législatives en cours dans les pays sur cette question et examiner les informations sur les activités menées en Suède concernant les éthylotests antidémarrageurs.

b) Évaluation des chocs arrière

Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à un échange d'informations sur l'avancement des travaux en cours. Il souhaitera sans doute aussi se demander à nouveau s'il y a lieu de créer un groupe informel sur les mannequins pour essais de blessures à la nuque par coup de fouet et sur les essais dynamiques.

c) Règlements n^{os} 16, 17, 44 et 80 – Proposition de projets d'amendement aux paramètres d'essai sur chariot

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur une proposition présentée par l'expert de l'Inde.

d) Proposition de projets d'amendement au Règlement n°12 (Volant de direction)

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur une proposition présentée par l'expert de l'Inde.

e) Proposition de projets d'amendement au Règlement n° 21 (Aménagement intérieur)

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur une proposition présentée par l'expert de l'Inde.

f) Règlements n^{os} 12, 33 et 34 – Proposition de projets d'amendement aux spécifications relatives au contreplaqué des barrières pour les essais de choc

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de cette question en se fondant sur une proposition présentée par l'expert de l'Inde.
